

Affaire n°2019 – 100

**AMENAGEMENT DE LA RN2002
TRONCON CARREFOUR RUE DES LIMITES / AVENUE VERGER CREOLE**

La Commune souhaite réaliser des travaux de requalification de la RN 2002 dans la continuité du TCSP afin de réaliser un axe structurant en cohérence avec les enjeux de la collectivité.

Le secteur d'intervention concerne l'axe de circulation principal de la Commune, du tronçon allant du carrefour Rue des Limites jusqu'à l'Avenue Verger Créole, soit 850 ml et 12.5m de large

À ce jour, l'ancienne route nationale ne répond plus aux conditions d'accès et d'usage des différents utilisateurs.

Le programme des travaux à réaliser est le suivant :

- Reprise de l'axe en plan de la voirie à double sens, y compris reprise de la structure
- Création d'une voie verte en enrobé au sud de la RN2002
- Reprise des deux trottoirs en béton désactivé
- Remplacement du fossé hydraulique par un réseau enterré
- Création de réseaux secs éclairage/vidéosurveillance
- Création d'espaces verts

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réaliser un axe performant et sécurisé, permettant de fluidifier la circulation des différents utilisateurs ;
- Performer les conditions d'accès et d'usage aux transports en communs ;
- Offrir aux usagers des espaces dédiés au mode de déplacement doux ;
- Garantir un traitement urbain et une intégration paysagère de qualité ;
- Répondre à la problématique des eaux pluviales ;
- Assurer la reprise des réseaux divers en limite du linéaire traité.

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, l'estimation financière des travaux est de :

- Tranche ferme : 4 517 557,10 € HT

Le plan de financement envisagé est le suivant :

➤ Région	76,81 %	3 469 763,40 €
➤ Commune	23,19 %	1 047 793,71 €
Total HT	100,00 %	4 517 557,10 €

La T.V.A est prise en charge par la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le projet d'investissement présenté ci-dessus ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel ;**
- **D'autoriser le Maire à lancer les consultations correspondantes dans le respect du Code de la Commande Publique, et à signer l'ensemble des pièces y afférentes.**



Le Maire

Daniel GONTHIER
Réception en préfecture
974-219740024-20191130-2019-100-DE
Date de télétransmission : 05/12/2019
Date de réception préfecture : 05/12/2019